



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Monsieur René LAVILLE, Maire de la Commune de Corneilla de la Rivière, soussigné,

certifie avoir affiché à la date du 05 avril 2024 et jusqu’au 14 juin 2024 inclus

Sur le panneau d’affichage de la Mairie (rue de la Poste) et sur la porte de la salle Yves Gandou (rue de la poste)

L’arrêté N°AP048-2024 en date du 28 mars 2024 prescrivant l’enquête publique du Plan Local d’Urbanisme .

Document établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Corneilla-de-la-Rivière, le 17 juin 2024

**Monsieur Le Maire,
René LAVILLE**

